

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

Envoyé en préfecture le 02/01/2023

Reçu en préfecture le 02/01/2023

Publié le 02/01/2023

ID : 037-213700727-20221219-DCM_2022_154-DE

SLO

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-154

SEANCE DU **MARDI 13 DÉCEMBRE 2022**

Le mardi 13 décembre 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 25
Nombre de Membres présents : 19	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Luc DUCHESNE à Jean-Luc DUPONT, Marc PLOUZEAU à Eric MAUCORT, Olga MARTINEAU à Christelle LAMBERT, Laurent BAUMEL à Françoise BAUDIN, Fabrice MASSON à Jean-Jacques LAPORTE, Yoanna DESROCHES à Jean-François DAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc DUCHESNE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Magali DEVAUD, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ, Louise GACHOT, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur CHEMINOT

Etat d'actualisation du volume d'heures pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux du collège Jean Zay - septembre 2021 à juin 2022

Une convention d'utilisation des équipements sportifs a été signée le 23 avril 2002 entre le Département d'Indre-et-Loire, le Collège Jean Zay et la Ville de CHINON pour l'occupation des équipements sportifs de la Ville.

Un état d'actualisation du volume d'heures d'utilisation des complexes sportifs est mis à jour chaque année pour les périodes de septembre à décembre et de janvier à juin par le Collège Jean Zay. Les tarifs horaires émanent du Département. Il est à noter que le tarif déterminé par le Département n'a pas évolué depuis 2002.

Période de Septembre 2021 à Juin 2022 :

Le Volume d'heures d'occupation des équipements sportifs de la Ville par le Collège, pour la période de **Septembre 2021 à Juin 2022** s'élève à un montant total de **1149.56 €** dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	NOMBRE D'HEURES	TARIF HORAIRE	MONTANT TOTAL
Terrain engazonné Stade Raymond Bourdon - Stade complet Septembre 2021 à décembre 2021	22 h 00	19,82 €	436,04 €
Terrain engazonné Stade Raymond Bourdon - Stade complet Janvier 2022 à Juin 2022	36 h 00	19.82€	713,52 €
TOTAL			1149,56 €

Pour mémoire, lors de la période d'occupation de **Septembre 2020 à Juin 2021** par le Collège, le montant total était de **1932.45 € pour un volume d'heure de 97 heures 30 minutes.**

La fréquentation du terrain engazonné du stade Raymond Bourdon est inférieure sur l'année scolaire 2021/2022 en comparaison à celle de 2020/2021 (baisse comprise entre 59% et 60%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les états d'actualisation du volume d'heures pour la période de *Septembre 2021 à Juin 2022* pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Collège Jean Zay ;

- **AUTORISE** M. le Maire ou M. DAUDIN, Conseiller Municipal délégué aux Sports à les signer.

Fait à CHINON, le 19 décembre 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 02/01/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage